



## EVALUATION DE LA DEMARCHE / SYNTHESE

L'objectif de la démarche « Accueil réussi » est de favoriser la prise en compte des publics aux besoins spécifiques au sein des activités de loisirs, de vacances. L'enjeu est de « garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie des enfants et de faire en sorte que les temps de vacances puissent être vécus comme des étapes, pour contribuer à l'évolution, pour grandir ».

**Les objectifs généraux assignés au comité de suivi depuis 2010** sont de veiller au respect des engagements pris par les signataires ; faire vivre et étendre le réseau des signataires ; accompagner et soutenir les pratiques d'intégration ; mettre en place une évaluation des pratiques. **Une évaluation intermédiaire a été produite fin 2015, elle a donné lieu en 2016 à une assemblée générale des signataires et un renouvellement des engagements de chacun.**

**Pour l'année 2017**, le comité de suivi s'était donné comme objectifs prioritaires de favoriser la vie du réseau des signataires en particulier en améliorant la communication ; améliorer les interventions auprès des associations médico-sociales ; intervenir auprès des stagiaires du secteur socio culturel et médicosocial ; accompagner les équipes dans la réflexion sur leurs pratiques. La question de la continuité éducative restant transversale à l'ensemble de ces objectifs.

**Les objectifs assignés ont tous été poursuivis hormis l'axe « interventions auprès des stagiaires des deux secteurs », qui sera donc à reprendre en 2018.**

La participation de référents divers au comité de suivi amène des points de vue complémentaires à nos travaux préparatoires, permettent d'accéder à des réseaux professionnels et assoient la légitimité de la démarche.

**Un gros travail a été fourni sur les outils de communication**, ce qui améliore non seulement la lisibilité de la démarche au « grand public » (presse, site Internet, cartographie...) mais aussi vis-à-vis des professionnels de chaque secteur (pochette et messages ciblés...). **La présence des membres du comité de suivi sur de nombreuses instances départementales et régionales** permet aussi de communiquer sur la démarche et de la valoriser. La nécessité d'une coordination régionale ou interdépartementale des actions inclusives en faveur des enfants en situation de handicap reste d'ailleurs évoquée.

Les interventions pédagogiques ont été régulièrement proposées, au cours de journées thématiques ou d'accompagnements regroupés de structures ACM. La continuité éducative y est travaillée, les liens entre acteurs ainsi que les postures pédagogiques. **Les aspects de continuité progressent, en particulier dans le cadre des partenariats entre structures ACM et secteur spécialisé. Les partenariats s'appuient sur une meilleure connaissance des intervenants potentiels sur chaque territoire mais aussi sur les outils (ex. fiche de suivi avec les services de la DEF). La continuité entre animateurs et enseignants reste un travail difficile à mener pour diverses raisons dont le manque de disponibilité des uns et des autres sur des temps communs. Ce sujet doit être ré abordé en 2018 même si la réforme des rythmes scolaires n'est pas poursuivie.**

Les travaux menés avec les étudiants de l'IAE pour la troisième année, sont toujours de grande qualité, ils ont permis d'aborder cette année la question des besoins des familles. Il faudra néanmoins que le comité de suivi s'approprie mieux les pistes identifiées chaque année pour produire une observation plus globale.

Le nombre de signataires a peu augmenté, un travail d'incitation plus large peu être effectué mais il est avant cela nécessaire de bien s'assurer que chaque équipe actuellement signataire s'est appropriée la démarche et la communique aux publics.

**Les actions menées ont donc respecté les objectifs assignés en début d'année et produit des résultats positifs qui permettent en particulier une meilleure visibilité de la démarche et une avancée des continuités éducatives reposant sur des partenariats et une interconnaissance des différents secteurs professionnels.**

**Il reste néanmoins difficile d'obtenir des données quantitatives sur l'accueil d'enfants à besoin particuliers en ACM, les données qualitatives étant partiellement assemblées dans le cadre des travaux menés par les étudiants de l'IAE et nos suivis des structures d'accueil. Il est certain qu'un nombre important d'enfants en situation de handicap (voir nombre d'enfants scolarisés) ne fréquentent pas les structures de loisirs.**

### **Il faudra en 2018 en particulier :**

- mobiliser de nouveaux référents permettant d'enrichir les réflexions du comité de suivi et de faire le lien en particulier avec le secteur « protection de l'enfance ;
- investir le secteur de la formation volontaire et de la formation professionnelle des travailleurs sociaux, animateurs, éducateurs et enseignants ;
- animer le réseau des signataires, l'étendre et répondre aux besoins d'accompagnement pédagogique ;
- continuer à rendre la démarche lisible au grand public ;
- être présents sur les temps institutionnels départementaux, régionaux, nationaux, afin de participer à l'amélioration des coordinations voir de l'harmonisation des actions favorisant l'inclusion.